



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 100193

## Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation d'un opposant chinois et prix Nobel de la paix 2010 « pour ses efforts durables et non violents en faveur des droits de l'Homme en Chine ». En effet, il s'agit d'un intellectuel chinois très renommé, écrivain et professeur d'université. Il est l'un des auteurs de la « charte 08 », dans laquelle il réclame une démocratisation de la Chine, qui lui valu une condamnation à onze ans de prison pour subversion. Elle lui demande de lui expliquer pourquoi le Gouvernement français et le Président de la République ne lui ont pas adressé leurs chaleureuses félicitations, pourquoi ils n'ont pas exigé sa libération immédiate et pourquoi ils n'ont pas vigoureusement protesté contre les mesures prises à l'encontre de sa femme et de son entourage. Elle souhaite également savoir pourquoi le Président de la République, qui s'était empressé les précédentes années de complimenter les récipiendaires du prix Nobel de la paix, est resté cette année étonnamment discret, alors qu'il avait promis pendant la campagne présidentielle qu'il ne passerait jamais sous silence les atteintes aux droits de l'Homme au nom des intérêts économiques de la France et défendrait les droits de l'Homme partout où ils sont méconnus ou menacés.

## Texte de la réponse

La nomination au prix Nobel de la paix 2010 de M. Liu Xiaobo (écrivain, rédacteur de la charte 08) a immédiatement entraîné la publication d'une déclaration par le ministère des affaires étrangères et européennes (MME). La France a réitéré l'appel à la libération de Liu Xiaobo et, comme cela avait été fait en juin 2009 lors de l'inculpation formelle, elle a rappelé son attachement à la liberté d'expression. Dans le cadre de la visite d'État du président chinois en France, en novembre 2010, le ministre des affaires étrangères et européennes a évoqué la situation de M. Liu Xiaobo lors de la rencontre avec son homologue chinois. En décembre 2009, l'Union européenne avait appelé « le gouvernement chinois à libérer sans condition M. Liu Xiaobo et à faire cesser le harcèlement et la détention des autres signataires de la charte 08 ». La situation de Liu Xiaobo et celle de sa femme, Liu Xia, a été abordée lors de la dernière session du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme qui s'est tenue le 16 juin dernier à Pékin. De manière générale, la France et ses partenaires européens suivent avec la plus grande attention la question des prisonniers de conscience chinois et font part de leurs attentes aux autorités chinoises lors des rencontres bilatérales et européennes de haut niveau. La France et ses partenaires européens continueront de demander à la Chine des mesures d'élargissement en faveur de Liu Xiaobo et la fin de la mise en résidence surveillée abusive de sa femme, Liu Xia.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100193

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 2011, page 1380

**Réponse publiée le** : 2 août 2011, page 8368